Les IAN : interlocuteur.ices académiques pour le numérique (disciplinaire, second degré)

publié le 28/05/2018 - mis à jour le 18/10/2023

Descriptif :

Présentation des Interlocuteurs académiques pour le numérique.

Sommaire :

- Présentation
- Liste des IAN de l'académie

Présentation

L'interlocuteur académique pour le numérique est désigné par le recteur sur proposition de l'IA-IPR de la discipline et du DRANE adjoint.

Il existe un IAN par discipline pour toute l'académie (toutes les disciplines ne sont pas représentées dans notre académie).

Les disciplines suivantes possèdent un IAN :

- Arts plastiques
- Documentation
- Économie - gestion
- Éducation Musicale
- EMI (Éducation aux médias et à l'information)
- EPS
- Histoire des arts
- Histoire - géographie, Éducation civique
- Langues vivantes
- Lettres
- Mathématiques
- Philosophie
- Physique - Chimie
- Sciences de la vie et de la terre
- Sciences économiques et sociales
- STI
- ST2S - Biotechnologies
- Technologie au collège

La mission de l'IAN (définies par la direction de la technologie) :

- Il est en contact direct avec le responsable Web disciplinaire pour la mise en ligne des pages web relatives aux usages du numérique dans sa discipline.
- Il participe à l'accompagnement pédagogique de ses collègues engagés dans des actions d'animations disciplinaires ou interdisciplinaires.
- Il favorise le développement des compétences numériques (CRCN).

- Il recense et analyse les usages du numérique et en favorise le développement en assurant la prise en compte des orientations nationales.
- Il est l'interlocuteur privilégié auprès du SRANE (Service Régional Académique pour le Numérique Educatif) et des corps d'inspection.
- Il participe à l'organisation d'une réunion académique avec ses collègues du groupe disciplinaire numérique.
- Il participe à une réunion annuelle d'animation nationale (mutualisation des travaux, activités académiques, et projets nationaux) et en diffuse largement le compte-rendu.
- Il produit un compte-rendu d'activité à la fin de l'année scolaire.
- Sur proposition des corps d'inspection, le DRANE adjoint décide des moyens alloués à cette personne.

● Liste des IAN de l'académie

Sandrine Rodrigues	Arts plastiques
Marie Courtecuisse	Documentation
Thibault Melki	Économie - gestion
Merwan Hamoud-Le-Guellec	Éducation musicale
Soline Goguet-Jourdin	EMI
Guillaume Hubert	Éducation physique et sportive
Dominique Murat	Histoire des arts
Lydia Combeaud-Lunel	Histoire-géographie
Séverine Vivier	Langues vivantes
Aurore Delubriac	Lettres
Raphaël Nivelle	Mathématiques
François Elie	Philosophie
Florence Raffin	Physique - Chimie
Aurélie Perrotin	Sciences de la vie et de la terre
Cyril Brochard	Sciences économiques et sociales
Stéphane Join	Sciences et techniques industrielles
Matthieu Chosseler	ST2S - Biotechnologies
Hugo Veneau	Technologie

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.